

l'eau-de-vie. Nous avons cru toutefois faire une exception en faveur de cette *Histoire de l'eau-de-vie* à cause des détails intéressants qu'elle nous fournit sur les cabaretiers de cette époque et le commerce de la boisson parmi les *Blancs*.

Une note des éditeurs nous apprend que "l'original du manuscrit, d'après lequel ce document a été publié, appartient maintenant au Séminaire de Québec. Ce Mémoire a été évidemment rédigé par quelque Missionnaire qui paraît avoir vécu assez longtemps parmi les sauvages du Canada pour être en état de tracer un tableau fidèle des crimes et des désordres que le commerce de l'Eau-de-vie avait occasionné à cette époque parmi les peuples de ce continent, et qui enfin amena la destruction presque entière de ces nombreuses peuplades.... On pense que c'est vers l'année 1705 que ce Mémoire aura été rédigé; car alors la traite de l'Eau-de-vie était dans toute sa vigueur, et les désordres qui en résultaient, étaient rendus à leur comble."

C'est l'abbé Holmes, professeur au Séminaire de Québec et membre de la Société litt. et hist., qui procura la publication de ce Mémoire.

L'article dixième traite du "détail du gain et des friponneries des cabaretiers," et l'article onzième énumère les règlements que l'on devrait faire observer à Montréal :

"1° Il n'y a point de Ville polissée, où les Cabaretiers ou *Bouchons* ne doivent être approuvés du Gouverneur, Magistrat, et certificat du Cnré [*sic*].

2° Où par conséquent, délinquant, il ne puisse être cassé et mis à l'amende, et s'il persévère, banni.

3° C'est la coutume et l'ordre que, durant le temps des offices divins, on ne donne point à boire.

4° C'est l'Ordonnance que l'on fait rendre aux Sauvages les hardes et les armes.